

Autorisation d'installation d'appareils de levage (Grues)

Pour les levages non critiques et lorsque le demandeur certifie que la demande est **complète, exacte, conforme aux conditions énumérées dans cette demande et acheminée à la Capitainerie** (port@spipb.com), l'approbation de la SPIPB n'est pas requise pour débiter les travaux.

1. Remplir l'Autorisation d'installation d'appareils de levage (Grues)
2. Transmettre l'Autorisation d'installation d'appareils de levage (Grues) ainsi que le plan de levage approprié et conforme à la Capitainerie (port@spipb.com)
3. Débiter les travaux si l'autorisation est conforme.

Demandeur

Entreprise	
Adresse, Ville, Code postal	
Téléphone	
Représentant	

Responsable terrain (doit être joignable pendant les opérations)

Nom	
Cellulaire	

Emplacement de la grue (<i>aire ou quai</i>)		
Nom du navire		
Période des opérations (<i>Date</i>)	De :	À :

Remarques importantes

- Tout entrepreneur peut émettre et approuver le permis de levage. Toutefois, la SPIPB devra approuver les levages critiques tel que défini par l'analyse de risque de l'entrepreneur;
- L'entrepreneur doit effectuer une analyse de risque;
- Les appareils de levage doivent respecter les capacités portantes maximales ainsi que les zones indiquées au plan en annexe;
- Aucun appui ou entreposage à moins de 600mm des rails et faces de quai.
- **L'opérateur et le responsable des travaux doivent avoir en leur possession le plan de levage soumis, la présente demande, incluant le plan en annexe, et doivent s'assurer que les opérations respectent en tous points le plan;**
- La SPIPB peut vérifier l'exécution des opérations, ainsi que l'identité des personnes assignés, et elle se réserve le droit d'arrêter les opérations si jugées non conformes;
- Dans l'éventualité où le demandeur contrevient aux exigences, la SPIPB peut émettre un avis de non-conformité par écrit. Les avis de non-conformité sont cumulatifs et peuvent être émis pour chacune des infractions par jour et pour chaque manquement avec ou sans impact sur la sécurité des biens et des personnes;

- Le plan, Annexe A, fait partie intégrante de la présente demande et doit être transmis avec la demande d'installation d'appareils de levage.

Documents à fournir

- **Plan de levage signé et scellé par un ingénieur qui doit inclure :**
 - L'utilisation du système international d'unités (métrique);
 - **Le calcul pour le scénario créant les plus grandes charges sous les matelas;**
 - Les pressions spécifiques au sol sous les matelas;
 - Le rayon de levage au chargement et déchargement;
 - Le modèle et les caractéristiques de l'appareil de levage;
 - Le type de charge;
 - Le périmètre de sécurité avec balises;
 - La limite de vent tolérable;
 - Toute autre information pertinente à la demande de la SPIPB.
- **Règles de sécurité du maître d'œuvre**
 - Le maître d'œuvre voit au respect de ses règles de sécurité;
 - Le maître d'œuvre s'assure que ses règles sont connues de tous;
 - Le personnel doit avoir les compétences et les formations nécessaires;
 - Le soulèvement des charges est interdit si la météo présente un danger.

LE DEMANDEUR certifie :

Les renseignements figurants à la présente demande, y compris les documents fournis.

La charge maximale sous les matelas : kPa

Nom : _____, Signé à _____.

Le _____, à _____ h _____.

Signature

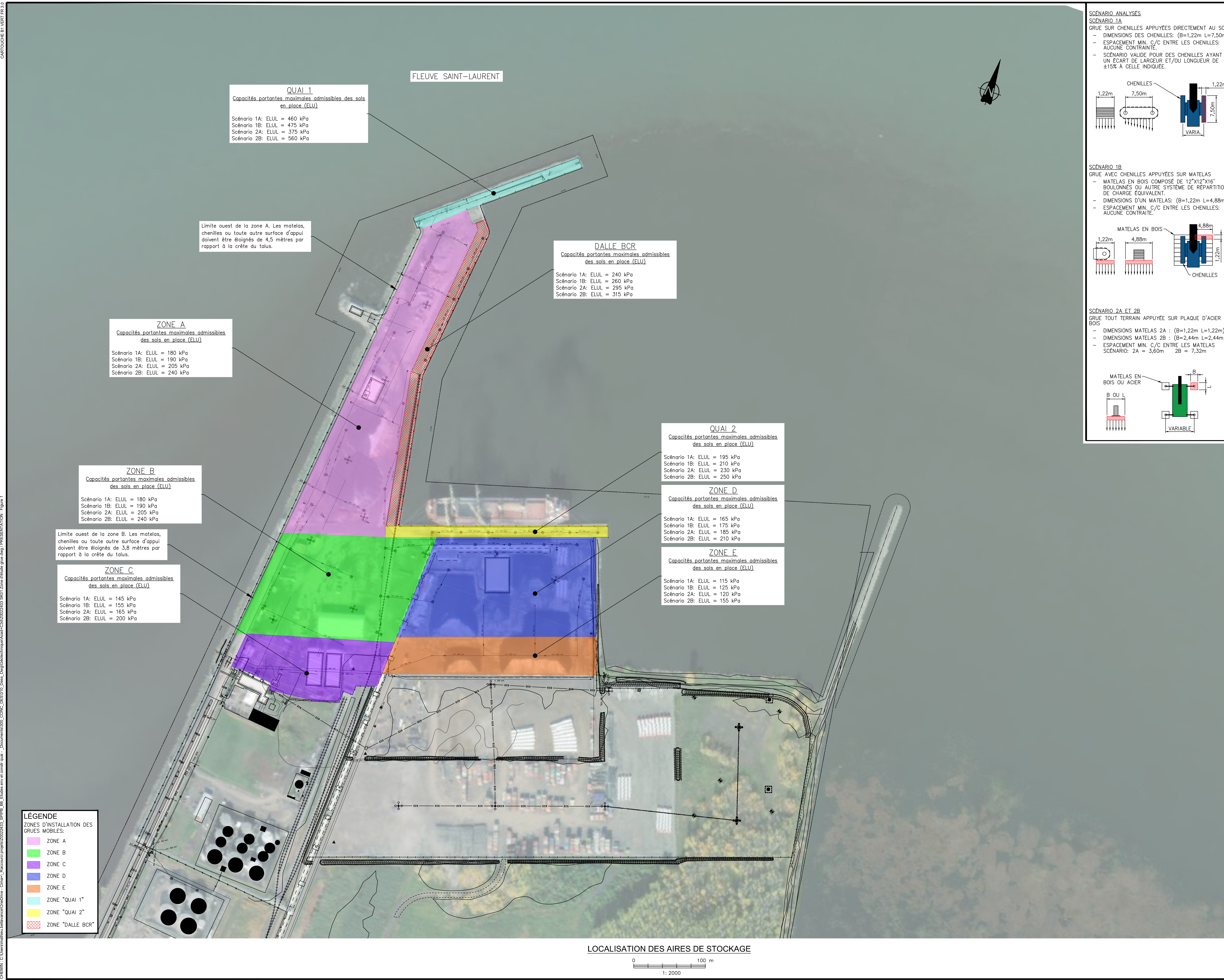
Lorsque le demandeur certifie que la demande est **complète, exacte, conforme aux conditions énumérées dans cette demande et a été acheminée à la Capitainerie (port@spipb.com), l'approbation de la SPIPB n'est pas requise pour débiter les travaux.*

*ANNEXE A : Aires de levage autorisées au Port de Bécancour.

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
1000, boulevard Arthur-Sicard
Bécancour (Québec) G9H 2Z8

H:\Portuaire\CAPITAINEURIE\FORMULAIRES\LEVAGE-GRUE\Formulaire Autorisation d'installation d'appareils de levage (Grues)_Mise à jour : 2026-04

- LÉGENDE**
ZONES D'INSTALLATION DES GRUES MOBILES:
- ZONE A
 - ZONE B
 - ZONE C
 - ZONE D
 - ZONE E
 - ZONE "QUAI 1"
 - ZONE "QUAI 2"
 - ZONE "DALLE BCR"



QUAI 1
Capacités portantes maximales admissibles des sols en place (ELU)

Scénario 1A: ELUL = 460 kPa
Scénario 1B: ELUL = 475 kPa
Scénario 2A: ELUL = 375 kPa
Scénario 2B: ELUL = 560 kPa

DALLE BCR
Capacités portantes maximales admissibles des sols en place (ELU)

Scénario 1A: ELUL = 240 kPa
Scénario 1B: ELUL = 260 kPa
Scénario 2A: ELUL = 295 kPa
Scénario 2B: ELUL = 315 kPa

ZONE A
Capacités portantes maximales admissibles des sols en place (ELU)

Scénario 1A: ELUL = 180 kPa
Scénario 1B: ELUL = 190 kPa
Scénario 2A: ELUL = 205 kPa
Scénario 2B: ELUL = 240 kPa

ZONE B
Capacités portantes maximales admissibles des sols en place (ELU)

Scénario 1A: ELUL = 180 kPa
Scénario 1B: ELUL = 190 kPa
Scénario 2A: ELUL = 205 kPa
Scénario 2B: ELUL = 240 kPa

Limite ouest de la zone B. Les matelas, chenilles ou toute autre surface d'appui doivent être éloignés de 3,8 mètres par rapport à la crête du talus.

ZONE C
Capacités portantes maximales admissibles des sols en place (ELU)

Scénario 1A: ELUL = 145 kPa
Scénario 1B: ELUL = 155 kPa
Scénario 2A: ELUL = 165 kPa
Scénario 2B: ELUL = 200 kPa

QUAI 2
Capacités portantes maximales admissibles des sols en place (ELU)

Scénario 1A: ELUL = 195 kPa
Scénario 1B: ELUL = 210 kPa
Scénario 2A: ELUL = 230 kPa
Scénario 2B: ELUL = 250 kPa

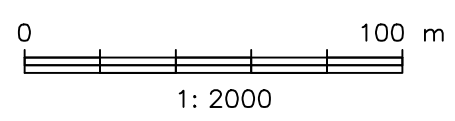
ZONE D
Capacités portantes maximales admissibles des sols en place (ELU)

Scénario 1A: ELUL = 165 kPa
Scénario 1B: ELUL = 175 kPa
Scénario 2A: ELUL = 185 kPa
Scénario 2B: ELUL = 210 kPa

ZONE E
Capacités portantes maximales admissibles des sols en place (ELU)

Scénario 1A: ELUL = 115 kPa
Scénario 1B: ELUL = 125 kPa
Scénario 2A: ELUL = 120 kPa
Scénario 2B: ELUL = 155 kPa

LOCALISATION DES AIRES DE STOCKAGE



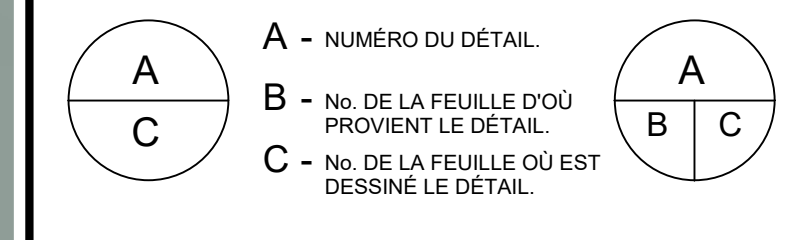
SCÉNARIO ANALYSÉS

SCÉNARIO 1A
GRUE SUR CHENILLES APPUYÉES DIRECTEMENT AU SOL
- DIMENSIONS DES CHENILLES: (B=1,22m L=7,50m)
- ESPACEMENT MIN. C/C ENTRE LES CHENILLES: AUCUNE CONTRAINTÉ.
- SCÉNARIO VALIDE POUR DES CHENILLES AYANT UN ÉCART DE LARGEUR ET/OU LONGUEUR DE ±15% À CELLE INDIQUÉE.

SCÉNARIO 1B
GRUE AVEC CHENILLES APPUYÉES SUR MATÉLAS
- MATÉLAS EN BOIS COMPOSÉ DE 12"x12"x16" BOULONNÉS OU AUTRE SYSTÈME DE RÉPARTITION DE CHARGE ÉQUIVALENT.
- DIMENSIONS D'UN MATÉLAS: (B=1,22m L=4,88m)
- ESPACEMENT MIN. C/C ENTRE LES MATÉLAS: AUCUNE CONTRAINTÉ.

SCÉNARIO 2A ET 2B
GRUE TOUT TERRAIN APPUYÉE SUR PLAQUE D'ACIER OU BOIS
- DIMENSIONS MATÉLAS 2A : (B=1,22m L=1,22m)
- DIMENSIONS MATÉLAS 2B : (B=2,44m L=2,44m)
- ESPACEMENT MIN. C/C ENTRE LES MATÉLAS SCÉNARIO: 2A = 3,60m 2B = 7,32m

- NOTES GÉNÉRALES:**
- LES CONTRAINTES MAXIMALES SOUS LES MATÉLAS OU LES CHENILLES DOIVENT, EN TOUT TEMPS, ÊTRE INFÉRIEURES À CAPACITÉS PORTANTES À L'ÉTAT LIMITE ULTIME (ELU) INDIQUÉ AU PLAN.
 - LES MATÉLAS, CHENILLES OU TOUTE AUTRE SURFACE D'APPUI NE DOIVENT PAS ÊTRE POSITIONNÉS AU-DESSUS DES INFRASTRUCTURES SE TROUVANT EN SURFACE (DRAINS, PUISARDS, REGARDS, VANNES, ETC).
 - AU DROIT DE LA DALLE BCR, LES MATÉLAS, CHENILLES OU TOUTE AUTRE SURFACE D'APPUI DOIVENT AVOIR UN DÉGAGEMENT MINIMAL DE 1,0 MÈTRE PAR RAPPORT AU BORD DE LA DALLE BCR.
 - AU DROIT DES QUAIS, LES MATÉLAS, CHENILLES OU TOUTE AUTRE SURFACE D'APPUI DOIVENT AVOIR UN DÉGAGEMENT MINIMAL DE 0,5 MÈTRE PAR RAPPORT AU BORD DU QUAÏ.



No.	Date	Description	F.P.
A	2026/04/16	Pour opération	

NO. DE LA FEUILLE	NO. DE LA FEUILLE D'OU PROVIENT LE DÉTAIL
A	C
B	A
C	B

CIMA+
325 Boulevard Jacques-Cartier Sud,
Bécancour, Q.C. J1L 1Z9
CANADA
T. (819) 565-3385
cima.ca

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Québec

PROJET
PORT DE BÉCANCOUR

TITRE DU DESSIN
CARTE CAPACITÉ DES SOLS SELON DIFFÉRENTS CAS DE CHARGEMENT DE GRUES

GÉOTECHNIQUE	
DESINÉ PAR: Koji Nonnen, techn.	ÉCHELLE: INDIQUÉE
CONÇU PAR: Mathieu Bellavance, ing.	DATE: 2026/04/16
VÉRIFIÉ PAR: François Saint-Pierre, ing. Ph.D.	APPROUVÉ PAR: François Paradis, ing. Ph.D.
PROJET No.: 20262433	DOSSIER No.:
FEUILLE No.: 1 DE 1	FIGURE 1